**Charte du « Collectif d’Apiculteurs du Coin du Balai »**

**La philosophie, les principes, le rôle du collectif, les conditions d’exploitation, les équipements collectifs et individuels.**

**Remarque préliminaire :** la présente charte fait partie intégrante de la convention de mise à disposition temporaire et précaire d’une parcelle destinée à la culture apicole.

1. **Avant propos : le rucher collectif du Coin du Balai**

Il s’agit d’un collectif de citoyens de Watermael-Boitsfort impliqués dans l’apiculture. Le but est d’exercer une activité apicole à vocation sociale, éducative, et environnementale visant l’échange de savoirs et de pratiques, le renforcement du lien social à l’échelle du quartier et la gestion régulière et collective du lieu.

1. **La philosophie et les principes**

*Le collectif* fonctionnera dans un esprit communautaire d’entraide, de collaboration, de partage. Il a une fonction éducative et coordonne les actions collectives ceci dans le respect de la diversité de chacun.

Cette philosophie se base sur trois principes fondamentaux :

1. **Résilience**

La résilience est la capacité d’un organisme, d’un écosystème ou d’une société à résister et à se développer en surmontant les chocs subits.

Notre projet vise à accroître la capacité de la communauté locale à résister aux chocs et aux transformations liées au changement climatique.

Il se veut une pratique de production collective d’un bien alimentaire. C’est une amorce de pratique de transition : nous souhaitons apprendre et transmettre par une pédagogie active un savoir-faire permettant à la collectivité d’être plus autonome et plus consciente.

1. **Esprit collectif et communautaire**

 C’est un projet citoyen développé par et avec ses habitants. Il est ouvert à tous. Il vise la rencontre, la cohésion sociale, le partage et le lien.

Plus particulièrement, nous entretenons avec les riverains du site apicole une relation de confiance. Nous les sensibilisons et les informons de notre pratique.

1. **Principes environnementaux**
* s’engager à protéger la biodiversité.
* offrir à l’abeille un habitat et des soins adéquats ;
* considérer l’abeille comme un indicateur de santé d’un large écosystème que nous souhaitons découvrir, comprendre et protéger ;
* promouvoir l’abeille auprès du grand public et le sensibiliser à l’importance de l’environnement dans lequel nous vivons ;
* assurer un maintien de la pollinisation de l’espace vert ;
* protéger aussi les abeilles sauvages solitaires & autres insectes pollinisateurs.
* respecter les prescriptions d’installation reprises dans la convention établie par Bruxelles Environnement, et la présente charte qui en fait partie intégrante.
1. **Engagement et fonctionnement pratique**
2. **Pratique apicole**

Nous travaillons selon le calendrier apicole qui détermine le programme annuel.

Celui-ci est élaboré par les apiculteurs confirmés et communiqué à tous les membres. Aux moments adéquats, nous nous réunissons pour pratiquer l’apiculture.

Nous suivons les recommandations du Guide de Bonnes Pratiques Apicoles. Nous pratiquons l’apiculture de manière ouverte et réfléchie.

Nous expérimentons différentes manières de faire pour apprendre et améliorer notre pratique.

1. **Responsabilité individuelle**

Chaque membre est responsable de ses actes. Il est attendu de chacun un comportement raisonnable, calme et réfléchi dans sa pratique apicole. Chacun se protège de manière adéquate avant d’opérer un geste technique.

Chaque membre est également responsable des personnes qu’il fait entrer sur le site apicole.

1. **Engagement**
* **Membres A** : Catégorie de membres confirmés et actifs  (les confirmés sont des apiculteurs expérimentés et les actifs sont désireux de se former comme apiculteurs ou apicultrices):
	+ ceux-ci s’engagent à être présents et à participer à 70 % (minimum) des travaux pratiques planifiés suivant le calendrier apicole et aux évènements. S’il ne peut venir, il prévient un autre membre. A l’appréciation du collectif, une personne trop fréquemment absente peut perdre son statut de membre actif au profit d’une autre.
* **Membres B** : Catégorie de membres Sympathisants (les sympathisants sont intéressés par le sujet mais ne désirent pas devenir apiculteurs ou apicultrices) :
	+ ceux-ci s’engagent à être présents et à participer à 30%(minimum) des travaux pratiques planifiés suivant le calendrier apicole et aux évènements.
1. **Taille du collectif**
* **Membres confirmés et actifs**

Afin que les activités soient agréables, sûres et instructives, le collectif arrête un nombre maximal de membres actifs. Il peut varier selon la nature et l’évolution de nos projets. Ce nombre est actuellement fixé à 5 personnes.

* **Membres sympathisants**

Le nombre total sera déterminé par le nombre de ruches dans le rucher (5 personnes maxi par ruche)

1. **Particularités**

Le projet compte actuellement trois apiculteurs confirmés.

Ils participent aux activités et mettent leur savoir et leur expérience à la disposition des autres membres. Ils guident, soutiennent le collectif dans l’élaboration du programme annuel.

1. **Récolte**
	* Le miel produit par les ruches collectives est réparti comme suit :
		+ 50 % de la récolte est distribué à parts égales entre les membres( A) actifs du collectif.
		+ 50 % de la récolte fait partie du trésor collectif. Cette moitié est utilisée pour les activités. Elle peut être offerte et faire l’objet de dégustation,…Ce miel pourra être vendu pour alimenter la caisse de l’association pour couvrir les frais annuels.
		+ Remarque : le but de l’association n’est pas de faire du rendement et de la production à tout prix. Les pratiques reflèteront cette orientation en étant très attentives au bien-être des abeilles.
2. **Évènements**

Un minimum de trois évènements par an sera organisé, visant à faire connaître l’apiculture, le rôle de l’abeille dans l’écosystème. Ces activités peuvent consister en des visites du site, des conférences, des dégustations, des ateliers, … Les évènements peuvent être de nature diverse, pour autant qu’ils s’inscrivent dans les principes énoncés plus haut.

Tout événement sur le site : doit faire l’objet d’une autorisation. La demande doit être adressé par écrit à

Bruxelles Environnement – IBGE,

Mme Martine Gheysens, Service événement territoriaux

Tel : 02 775 77 27 Mail : mgheysens@environnement.irisnet.be

Ou Mons. Serge Longin Mail : slongin@envrironnement.irisnet.be

Les événements sont menés dans un esprit de partenariat et nous prévenons nos partenaires de nos évènements. Les évènements sont aussi importants que la pratique apicole quotidienne.

1. **Assurances**

Le collectif est membre de la SRABE (Société Royale d’Apiculture de Bruxelles et ses environs) et bénéficie ainsi des assurances, informations, suivis et services offerts par cette société.

Chaque membre du collectif prend connaissance de la police d’assurance qui couvre les activités.

Par ailleurs, si d’autres assurances s’avèrent nécessaires pour couvrir les risques liés aux activités, les frais éventuels liés à ces assurances sont couverts par le trésor commun ou répartis équitablement entre les membres.

Fait à Bruxelles, en trois exemplaires, le

 **Pour le collectif :**

1. Représentant du Comité : Claude Rener (apiculteur confirmé)
2. Membres A :
	1. Apiculteurs diplômés : Liliane Grandcourt

 Philippe Dereminche

* 1. Apiculteurs A actifs : Florent Gérard

 Geneviève de Crombrugghe

Benoit Cogels

1. Membres B :

Isabelle Sergent

Frédérique Guiot

Suzane Sonoscaphe

Didier Dumonceau

Joël Kockaert

Mia Polet

Valérie Van Laer

Sabine Demey

Alexia Van Innis

Marion Dieudonné